



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 27 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point :
Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/215

**Objet : Participation au 104^{ème} congrès des maires et des présidents
d'intercommunalité de France – Novembre 2022 - Mise en mission**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil communautaire n° CC-26-09-2014/91 relative aux remboursements des frais de mission ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil communautaire n° CC-07-2020/055 donnant délégation de pouvoir au Président, aux vice-présidents et au Bureau Communautaire ;

Considérant que le 104^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se déroulera à Paris du 21 novembre au 24 novembre 2022 ;

Considérant que cet évènement est organisé par l'Association des Maires de France à laquelle la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) est adhérente ;

Considérant que cet évènement sera l'occasion pour les participants de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et fiscalités locales.

Considérant que Messieurs Frédéric BUVAL et Germain DUTON ont été désignés par le Président de CAP Nord Martinique pour le représenter à cet évènement ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la mise en mission de Messieurs Frédéric BUVAL et Germain DUTON pour leur participation au 104^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra le 21 novembre au 24 novembre 2022 à Paris.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 27 DEC. 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

